



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 71560

Texte de la question

Mme Patricia Adam * appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inquiétudes exprimées par la caisse d'allocations familiales du Finistère. Pour l'année 2004, le total des charges des prestations versées aux familles du département est en forte progression de + 5 %, le nombre de Rmistes a augmenté de 8,4 % et celui des personnes relevant de l'AAH de 2,7 %. Les CAF du Finistère attribuent environ 1,7 million d'euros par jour à la population finistérienne. Les conseils d'administration font le constat que l'absence de conclusion des négociations entre l'Etat et le conseil d'administration de la CNAF met en péril les projets développés avec les collectivités locales et les associations. En effet, dans l'attente de la signature de la convention d'objectifs et de gestion (COG) pour les années 2005-2008, et de sa déclinaison au plan local sous la forme d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion signé entre la CNAF et chaque CAF, les CAF du Finistère fonctionnent en douzièmes provisionnels interdisant tout investissement nouveau. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les perspectives d'aboutissement de la négociation nationale, étant entendu qu'une issue rapide est nécessaire à la poursuite du bon fonctionnement des caisses locales.

Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale d'allocations familiales et l'État ont abouti à la signature le 26 juillet 2005 de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui sont affectés à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront ainsi presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettent de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires le seront sur la période 2005-2008. 15 000 places de plus seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71560

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7534

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9293